

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois . . . 13.50  
Six mois . . . 26.50  
Un an . . . 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois . . . 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSERTIONS :  
Annonces : la ligne . . . 20 c.  
Réclames : " . . . 30 c.  
Faits divers : " . . . 50 c.  
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au Bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRE, Libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. LAFAYE, LAFAYE et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Un certain nombre de négociants et d'industriels de Roubaix et de Tourcoing nous ont exprimé le désir d'avoir communication de nos dépêches commerciales et des cours de bourse avant l'impression du Journal et aussitôt la réception dans nos bureaux.

Nous organisons à cet effet un service spécial qui fonctionne dès maintenant. Moyennant une commission mensuelle pour frais de copie, nous envoyons à domicile nos dépêches au fur et à mesure qu'elles nous parviennent, soit avant, soit après le tirage du Journal.

Nous y joignons les télégrammes politiques (débat de l'Assemblée; nouvelles importantes, etc.), qui nous seraient parvenus trop tard pour être insérés dans notre édition du soir.

À l'époque des enchères de Laines de Hongrie, d'Anvers, et à Londres, nous recevons quotidiennement plusieurs dépêches de ces diverses places.

Il est bien entendu que ce service est exclusivement réservé à nos abonnés.

Nous avons établi notre bulletin télégraphique de la Bourse de Paris, d'après les avis qui nous ont été donnés par un certain nombre de nos abonnés. Nous prions les personnes qui auraient intérêt à connaître le soir même les cours d'autres valeurs de vouloir bien nous en informer. Nous nous ferions télégraphier régulièrement par nos correspondants.

**BOURSE DE PARIS**  
30 JANVIER

3 0/0	62 90
4 1/2	92 75
Emprunts (5 0/0)	101 15

1<sup>er</sup> FÉVRIER  
(Service gouvernemental)

3 0/0	62 80
4 1/2	92 50
Emprunts (5 0/0)	99 75

Au moment où nous mettons sous presse nous n'avons pas encore reçu les autres cours du jour.

(Service particulier du Journal de Roubaix)

Actions Banque de France	3790 00
» Société générale	542 00
» Crédit foncier de France	858 00
» Chemins autrichiens	647 00
» Lyon	890
» Est	520 00
» Ouest	580 00
» Nord	1108 00
» Midi	640 00
» Suez	517 00
» Péruvien	68 00
6 0/0	
Actions Banque ottomane (ancienne)	657 00
» Banque ottomane (nouvelle)	551 00
Londres cour	25/15
Crédit Mobilier	410 00

DEPÊCHES COMMERCIALES

Anvers, 2 février, 3 h. 6 s.  
Laines : Fermes. Ventes 237 balles Plata.  
Pétrole : Hausse. Disponible 26 1/2 à 27; courant 26 à 26 1/2; mars 27; septembre 30; quatre derniers 30 1/2.

Marseille, 1<sup>er</sup> février, 12 h. 17 s.  
Ventes : 9,040 hectolitres. Importations nulles.  
Marché calme.  
Berdianska, 32 25 la charge de 160 hectolitres.  
Cotons : Ventes 190 b. Jusel, Seam Illand 400.  
Cafés : Ventes 111 tonnes Ceylan. Importations 246 : 300 sacs Ceylan natif 210 50 à 300; Rio 180.

Liverpool, 1<sup>er</sup> février, 2 h. 22 s.  
Cotons : Ventes 15,000 b., dont 3,000 pour la spéculation. Importations 4,000 balles. — Tenus.

Havre, 1<sup>er</sup> février.  
Cotons : Ventes, 600 b. en totalité Bengale; Amérique lourds.  
Cafés : Ventes 3000 sacs. Jaemel, 94; Cap, 101; Capitania, 94; Gonaves à livrer, 103.

Londres, 1<sup>er</sup> février, 2 h. s.  
Froment : Calme et languissant.  
Sucres : Faibles.  
Cafés : Tenus.  
Laines : Stationnaires.  
Soie : Calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets :

Havre, 1<sup>er</sup> février.  
Marché calme, mais très ferme.

Liverpool, 1<sup>er</sup> février.  
Ventes 12,000 b., disponible soutenu, livrable ferme.

New-York, 1<sup>er</sup> février.  
Cotons, 15 3/8.  
Recettes du premier jour, 15,000 b.

Dépêches affilées à la Bourse de Roubaix

Liverpool, 1<sup>er</sup> février.  
Cotons : Ventes 12,000 b. Soutenus.

Havre, 1<sup>er</sup> février.  
Cotons : Ventes 750 b., en totalité. Surates. Lourdeur.

New-York, 1<sup>er</sup> février.  
Cotons : 15 3/8. Recettes 96.

ROUBAIX 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1874.

**A propos du vote de samedi.**  
Nous disions hier que la dépêche annonçant l'adoption de l'amendement Wallon ne pouvait modifier nos appréciations; nous ajouterons aujourd'hui qu'elle ne fait que les confirmer. Seulement il ne s'agit plus d'une troisième, mais d'une quatrième tentative

de proclamation de la République, et les républicains, suivant nous, ont tort de chanter victoire à propos d'un incident particulier qui a tourné à leur avantage au milieu de la bataille générale.

Il faut bien spécifier que le vote de samedi relatif à l'élection et à la rééligibilité du président est tout conditionnel, c'est-à-dire que cette élection et cette rééligibilité sont soumises à des conditions qui sont loin d'être remplies.

Aussi il n'y a pas encore de République proclamée, reconnue comme le gouvernement de la France; et pour qu'il y ait un président de la République, il faut qu'il y ait d'abord une république; or, le vote de vendredi ne prouve pas que la majorité soit disposée à instituer le gouvernement républicain : au contraire.

En outre, pour que le Sénat et l'Assemblée législative réunis élisent le président, il faut qu'il y ait un Sénat. Or, il n'y a pas encore de Sénat.

Enfin, pour que l'amendement Wallon prenne force de loi, il faut que l'ensemble de la loi sur la transmission des pouvoirs soit adopté par l'Assemblée, et rien ne prouve qu'il soit adopté.

Nous avons donc raison de maintenir ce que nous avons dit sur le danger de ces crises périodiques qui sévissent maintenant avec une intensité des plus regrettables, puisqu'elles sont séparées non plus par des intervalles de six mois, mais seulement par des intervalles de 24 heures.

ALEXANDRE WATTEAU.

CHRONIQUE DU JOUR

M. Jules Gouache, rédacteur en chef de l'Union républicaine de l'Eure, vient d'exposer les causes de cette mort prématurée dans les lignes suivantes :

« M. Jules Gouache, notre rédacteur en chef, est mort dimanche soir, à six heures.  
« Il y a juste vingt jours qu'il est sorti libre de l'hospice d'Evreux, où il avait été admis pour achever, dans les quelques jours qui lui restaient à vivre, la peine de quatre mois de prison à laquelle il avait été condamné sur la plainte de M. de Broglie.

« Comprend-on maintenant pourquoi nous insistions si vivement pour le faire sortir du séjour morbide de la prison? Comprend-on maintenant nos angoisses, en face des difficultés inouïes que nous avons éprouvées pour obtenir le moindre adoucissement à sa situation?  
« Nous sommes trop navrés, nous avons le cœur trop serré pour en dire, aujourd'hui, davantage.

Cette note a ému beaucoup de nos confrères et notamment l'Union, qui l'a reproduite en l'accompagnant des réflexions suivantes :

« Nous devons dire au public que, mettant de côté toute acception de politique, par un sentiment d'humanité, plusieurs députés de cette droite qu'on affecte d'appeler extrême avaient cru devoir intercéder en faveur de M. le ministre de l'intérieur en faveur d'un homme souffrant et malade. M. Gouache avait

exprimé sa reconnaissance de cette intervention, encore qu'elle n'ait pu aboutir. Il ne lui a pas été possible, à cet heure de la peine prononcée contre lui, la requête de M. le duc de Broglie.

Ce républicain a été moins heureux que quelques bonapartistes qui, à la vérité, n'avaient été condamnés que pour escroquerie.

Avec la semaine qui s'ouvre, la chronique devra se transporter à Bruxelles, où vont avoir lieu les fêtes du mariage de la princesse Louise de Belgique avec son cousin au second degré, le prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha, qui se rattache à la France par sa mère, la princesse Clémentine d'Orléans, de même que la fiancée et tient également par sa grand-mère, la sainte reine Louise.

Ce mariage est donc par certains côtés fête française, et cela explique les invitations envoyées dans notre pays par ordre du roi Léopold II pour y assister.

Toute une députation du beau monde français se rend cette semaine en Belgique pour assister aux réjouissances occasionnées par l'heureux événement qui s'accomplit dans la famille royale.

Les princes et princesses d'Orléans, à l'exception de la comtesse de Paris, non encore tout à fait remise de ses couches, le prince de Galles, le prince de Wurtemberg, l'archiduc et l'archiduchesse Joseph d'Autriche, les princes de Saxe-Cobourg, seront les hôtes du roi Léopold à cette occasion.

Les cadeaux reçus par la gracieuse fiancée forment une exposition sans fin. La reine Victoria lui a envoyé entre autres présents des chaînes de l'Inde d'un prix inestimable. On cite aussi un diadème de perles donné par l'impératrice Elisabeth, digne du front royal qui l'attend.

La princesse Louise aura dix-sept ans le 11 février prochain. Le prince Philippe a treute et un ans. Leur mariage n'est point seulement une alliance de famille, c'est une alliance de cœur, dit-on, dans toute la force du terme.

En embourgeoisant la royauté, les temps modernes lui ont donné au moins la compensation de l'affranchir de l'étriquette en matière de cœur. Les princes se marient maintenant selon leurs vœux et non selon les nécessités de la politique.

Le mariage n'est plus une affaire d'Etat relevant du conseil des ministres. Voilà de quoi atténuer un peu les torts faits par la Révolution à leurs prérogatives. Si le prince a perdu à ses yeux, l'homme y a gagné. Le système des compensations est sauf.

On lit dans le Gaulois :

« Nous apprenons que les agents d'une société d'assurances contre l'incendie recueillent soit à Paris, soit dans les départements, des souscriptions en invoquant le patronage de notabilités du parti impérialiste.

« Nous sommes autorisés à déclarer que les personnes dont ces agents prononcent le nom, ne patronnent nullement cette entreprise et n'ont jamais patronné aucune entreprise industrielle.

Au scrutin, sur la proposition de M. Wallon, l'Assemblée s'est partagée en deux fractions à peu près égales, puisque la proposition n'a été adoptée qu'à une seule et unique voix de majorité, 353 voix contre 352 sur 705 voix exprimées. Mais ce scrutin n'en est pas

moins considérable. L'émotion était extrême dans l'Assemblée quand on attendait le résultat. De quoi s'agissait-il?

résoudre à entrer dans la voie de celle qui conduira au salut par l'accord avec le pays. La majorité est si faible, qu'on pourrait presque dire qu'elle n'existe pas. Mais ce qui existe, ce qui est évident, ce qui est excellent, ce qui nous rassure et nous rend l'espoir et la confiance, c'est que l'Assemblée incline du côté de la France. Veut-on gouverner avec cette majorité nouvelle, la plus homogène, la plus sûre, la plus populaire qui se soit encore formée? On le peut, et c'est la République qu'il faut alors instituer. République ou dissolution : tel est le dilemme qui est aujourd'hui sorti du scrutin. C'est la première fois que la question est posée parlementairement avec cette netteté et cette franchise. Il importe de la considérer bien en face et de la résoudre sans ambages, sans arrière-pensées, sans hésitations. Un ministère est maintenant possible; il faut le constituer sans retards. Tout a été dit dans la séance d'hier. Le terrain est déblayé et la situation est nette : on y peut installer un cabinet. Ce cabinet, quel sera-t-il? Nous ne le savons pas; nous ne voulons pas le savoir. C'est l'affaire des novellistes.

Pour nous, il nous est impossible de ne pas voir que, par le vote d'hier, la situation politique s'est subitement éclaircie, et nous demandons que l'on ne perde pas de temps, afin qu'elle ne puisse se rembrunir. Le principe héréditaire a été tué par l'adoption de l'amendement Wallon; il ne reste que le principe électif de la première magistrature de l'Etat; cela, rien que cela, qu'est-ce au fond? C'est la République. Donc, dès demain, s'il se peut, qu'il y ait un gouvernement républicain, se donnant pour tel, accepté pour tel. A chaque jour sa tâche. La besogne de ce cabinet nouveau sera rude et embarrassée. Les bons citoyens sauront tout ensemble ne point ajouter à ses embarras et lui aider à triompher des obstacles qu'il doit surmonter.

Mais il n'y a pas de temps à perdre : il y a maintenant une majorité; il faut un ministère. Cela est facile, mais que l'on se hâte. (République Française).

REVUE DE LA PRESSE

Le gouvernement de la République a été repoussé vendredi, la présidence de la République a été votée samedi. Il paraît qu'entre ces deux formules il y a une différence considérable. Ainsi, du moins, l'ont décidé quelques esprits délicats du centre droit qui avaient contribué à former une majorité de 23 voix contre le gouvernement de la République, et qui viennent de donner à la présidence de la République une majorité de six voix.

Parmi ces délicats, nous trouvons MM. Savary et d'Haussonville, que leur habileté à rédiger les procès-verbaux désignait depuis longtemps aux faveurs républicaines.

Cependant nous devons noter que l'organe sérieux du parti vainqueur, la République française, éprouve quelque gêne à célébrer son triomphe. Il réclame un ministère avec une ardeur qui dénote la crainte de voir échapper à son parti cette merveilleuse majorité d'une voix, et nous rendons volontiers justice à sa clairvoyance.

Nous avouons franchement que nous

serions embarrassés à l'égard des écrivains de la République française, s'il nous paraissait nécessaire, pour les besoins de notre cause, d'apposer à la fin de leurs articles le mot République.

La seule pensée qui nous traverse, c'est que notre pays est soumis à un régime qui détruirait le peuple le plus fort et le mieux constitué.

Hier, dans toutes les communes de France, on pouvait croire que la République était morte; aujourd'hui, on s'y dira que la République est resuscitée et définitivement établie. Après-demain on ne saura ni si elle meurt, ni si elle vit. Et, après une semaine de débats orageux, il se peut que rien ne soit fait, que tout l'échafaudage parlementaire soit renversé et que, brusquement, la France se trouve devant l'inconnu.

Car, il ne faut pas l'oublier, aucun des votes qui se succèdent ne préjuge le vote final. Il suffit que la majorité d'une voix se déplace sur un des articles en discussion pour qu'une majorité nouvelle se forme contre l'ensemble du projet. Et ce projet lui-même, fût-il adopté, tout resterait encore en suspens jusqu'à vote sur le Sénat; car l'article additionnel de M. Wallon, stipulant que le président de la République sera nommé par le Sénat et la Chambre des députés, ne fondera la République que s'il y a un Sénat pour nommer le président. Or, le Sénat a bien peu de chances d'être accepté. Sur le mode de nomination des sénateurs, nous prévoyons entre tous ceux qui veulent pénétrer dans la seconde Chambre des conflits qui feront table rase de cette institution. Et le Sénat écarté, que restera-t-il de l'amendement de M. Wallon? Que deviendra son président rééligible, si le Sénat, qui, avec la Chambre des députés, doit le nommer et le réélire, ne peut remplir sa fonction par l'excellente raison qu'il n'existera pas?

La République de M. Wallon n'est pas assurée d'une bien longue vie; elle est sortie des lois constitutionnelles inventées par les grands politiques du centre droit, et retournées maintenant contre eux; elle sera détruite, croyons-nous, par les républicains qui la saluent aujourd'hui. Attendons les votes sur l'ensemble du projet et sur le Sénat; nous ne croyons pas que cette attente trompe nos prévisions.

Mais, en vérité, n'avions-nous pas raison de demander au gouvernement et à l'Assemblée le retrait des lois constitutionnelles? A mettre ainsi chaque jour en discussion les pouvoirs de M. de Mac-Mahon et toutes les formes de gouvernement, sans que les décisions de la veille fixent une limite aux décisions du lendemain, quel avantage peut-on trouver le chef de l'Etat et les partis qui sont aux prises? Nous ne découvrions pas ce qu'ils y gagnent, nous voyons ce qu'ils y perdent en franchise et en dignité. Un seul parti a le droit de se réjouir, c'est celui pour qui le glas des Assemblées marque l'heure propice à la curée des coups d'Etat.

Nous ne cessons de le redire : la Constitution qu'on discute à Versailles sera républicaine, ou elle ne le sera pas. Et la République, c'est l'Empire à courte échéance. Quoi qu'on fasse, la question est posée entre le Césarisme et la Royauté française, entre le fils de Napoléon III et Henri V. Il faut choisir.

La séance d'hier a pu éclairer nos contradicteurs. Le Septennat est impuissant à barrer le passage à la République.

Feuilleton du Journal de Roubaix  
DU 2 FÉVRIER 1875.

## L'ESCLAVE

PAR  
G. DELALANDELLE.  
XXIII. — LES SIAOIS DE MORLAIX —  
ESQUISSE DE DIXANS.  
(Suite.)

Et voilà comme, dès le mois suivant, à Nantes, Augustin fut appelé à débiter à bord du trois-mâts-barque confié par l'armateur Blandeau au jeune capitaine Divoval qui, grâce à son père, avait pris un fort intérêt dans le navire tout neuf et à peine descendu des chantiers.

Victor avait obtenu qu'on le nommât la Marguerite.

Le capitaine Binigan, qui n'eût pas troqué son poste de second contre le commandement d'une flotte entière, sourit à cette traduction du petit nom de Rita. — Mais Victor ne put obtenir la destination des Iles Canaries, et Binigan dut encore lui dire : — Patience!

— C'est que, si je compte bien, reparti son ami, Rita doit avoir dix-neuf ans passés.

— Je le sais bien, murmura Binigan; mais M. Blandeau promet de nous y expédier le plus tôt possible. Nous allons charger des vins et l'on ne porte pas d'eau à la rivière.

Il était décidé que la Marguerite irait à Bordeaux compléter sa cargaison, après quoi elle ferait le voyage des Antilles. Victor s'occupait surtout des affaires commerciales; Binigan pressait les travaux d'équipement et d'arrimage auxquels le jeune Augustin prenait une part active. Jamais apprentissage ne fut plus doux que le sien.

— Heureux gamin, lui disait son frère, tu n'es pas sous les ordres d'un gueux comme ce Zurban, que je ne rencontrerai donc jamais pour lui reconnaître la plus fière volée qu'ait reçu forban de sa trempe!

La besogne de la journée tirait à sa fin. L'on alla aux Vignes de Médoc, excellente pension que Divoval avait choisie dès l'arrivée à Bordeaux, après quoi Augustin rejoignit des camarades de son âge, tandis que bras dessus, bras dessous, les deux siamois de Morlaix se dirigeaient vers le cercle des capitaines au long cours.

— Décidément, fit Divoval, puisque M. Blandeau m'en laisse le choix, c'est à la Havane que nous irons!

— Parbleu! fit Binigan.  
— Comment, parbleu!... Je ne suis

fixé que d'aujourd'hui, après renseignements pris à la Bourse.

— D'accord! tu es consciencieux, on le sait; mais moi, j'ai toujours eu idée que nous n'irions pas ailleurs.

— Vraiment?  
— Crois-tu donc que j'oublie que mademoiselle Payal avait à la Havane un oncle en qui, m'as-tu dit, elle plaçait un certain espoir. Elle y est née ainsi que sa diablesse de tante. Elle y a des propriétés du chef de ses parents. La Havane a beau être une grande ville, en allant d'homme d'affaires en homme d'affaires, de notaire en tabellion, je comptais bien, moi, découvrir quelque chose de bon à savoir.

— Brave Binigan, ta pensée est toujours l'écho de mon cœur!

Les quais étaient presque déserts, la nuit tombait. Tout à coup, lâchant le bras de son ami, Victor poussa un cri de menace :

— Ah! Zurban! Zurban de malheur! te voici donc enfin!

Avec l'impétuosité d'une trombe, il fondait sur un homme, misérablement vêtu, qui dit avec effroi en avançant les mains :

— Monsieur!... par pitié, ne me faites pas de mal!

Ce misérable, appuyé contre une borne, était bien en effet l'ancien capitaine de la Zéphyrine, Fislstrate-

Marius Zurban, cruellement déchu de ses splendeurs passées.

XXIV. — A LA RENOMMÉE DU VIN QUI GRATTE

L'histoire de la grandeur et de la décadence du capitaine Zurban, rapatrié naguère malgré lui, pourrait défrayer vingt gros volumes peu édifiants, dont la conclusion pourtant ne manquera pas de moralité.

Fraudes, baraterie, contrebandes, commerces interlopes, trahisons, escroqueries et perfidies, après lui avoir donné certains jours d'opulence, aboutissaient à la misère noire.

Son retour en France fut une des conséquences de la formule : — « Va te faire pendre ailleurs! » — C'est-à-dire qu'un consul français eut le souci d'en débarrasser la rive étrangère. Il fut renvoyé dans sa patrie où pour cent méfaits, dont le moindre était la vente de Victor, il était de bonne prise comme gibier de prison. Mais, personne n'étant en quête de lui, il n'eût d'autre embarras que de chercher pâture. Jeté sur le quai avec ses haillons, il y végétait, Dieu sait comme, quand Victor Divoval fondit sur lui avec une fureur que le grave Binigan n'eût point la peine de calmer.

— Je suis si malheureux! disait le vieux négociant. Ah! mon bon Divoval, j'ai été bien puni... trop puni... et je

vais l'être davantage!

Ces paroles lamentables étaient prononcées avec l'accent propre au cosmopolite coquin, mais non de la voix de stentor qui faisait trembler les vitres du Chat-Botté dont elle divertissait les clients. Elle était affaiblie, pâteuse, pénible à entendre, ainsi qu'il était lui-même pénible à voir.

— Mais non! murmura-t-il, soyez sans pitié, vengez-vous, assommez-moi!... Vous m'empêchez de mourir de faim!

— Ah! par exemple! non certainement! s'écria Victor en mettant la main à sa boutonnière.

Et Binigan éclata de son fou rire : — J'aurais dû deviner ça!

— Je songerais à me jeter à l'eau, n'ayant pas mangé depuis deux jours et ne sachant où coucher! disait Zurban avec effort.

— Tenez, voici dix francs! dit Victor Divoval.

— Bien! très-bien! ça les vaut! fit Binigan avec une hilarité croissante.

Il se tordait et ajoutait en frappant sur l'épaule de son ami : — Ah! ah! ah! dix francs! dix francs!... Et tu seras guéri de ton tic, qui, entre nous, m'agaçait : « Zurban que je roulerai! Zurban que j'éreinterai! que je cresserai!... » Dix francs, ah! ah! pour une cure radicale!... quel

heureux placement!

Mais Zurban, qui était à genoux, en essayant de se relever, retomba comme une masse.

— Qu'avez-vous? demanda Victor en se baissant.

— Dame!... la faiblesse... l'émotion... la faim!

— Assez, par exemple! s'écria Binigan qui cessa de rire. Plante-moi là ce vieux gredin!

Zurban gémit; il était bien réellement à bout de forces.

— Aide-moi plutôt à te conduire au cabaret d'en face! dit Victor.

Et Binigan, en haussant les épaules, répondit : — Soit!

Ils soulevèrent, traînèrent, portèrent presque, le massif et flasque vagabond, dont l'entrée dans la taverne provoqua un murmure d'approbation pour les deux charitables capitaines :

— Du bouillon et du vin sur-le-champ! avait commandé Victor : ce pauvre vieux meurt d'inanition.